

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VENDREDI 05 JUN A 18H00
Le Conseil Municipal de BOMMIERS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de Monsieur Bertrand JOLIBERT, le Maire.

Date de convocation : 18 mai 2026

PRÉSENTS : Bertrand. JOLIBERT – Jean-Philippe JARRAUD - Gilles LEDOUX
JM. FAUCARD - Alice BRENOT - Sandrine BRILLAUD - Gabriel LÉTONDAL
Philippe PORNIN

EXCUSES : Elsa BERTON (pouvoir à Jean-Philippe JARRAUD) – Nadine PETOLON (pouvoir à
Alice BRENOT)

SECRETARIE DE SEANCE : Alice BRENOT

Ordre du jour

Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Ouverture de la séance de Conseil Municipal à 18h15

Élection des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

- ✓ Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.
- ✓ Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- ✓ Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
- ✓ Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Bommiers est fixé à : 1 délégué et 3 suppléants

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du Conseil Municipal.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, sont proclamés élus :

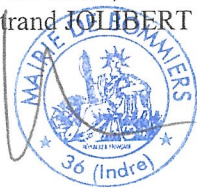
- ✓ Délégué titulaire : **Bertrand JOLIBERT**
- ✓ Suppléants : **Jean-Philippe JARRAUD**
Gilles LEDOUX
Elsa BERTON

Le Conseil Municipal :

- ✓ **CONSTATE** les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre, conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

Séance de Conseil Municipal levée à 19h00

Le Maire,
Bertrand ~~TOUBERT~~



La Secrétaire de Séance
Alice BRENOT

